

Appel à candidatures d'experts
CES « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux confiés au Comité d'Experts Spécialisé « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides » dans le cadre de son renouvellement. Ce comité dans sa composition actuelle a été nommé par arrêté du 9 mars 2005 et cessera ses activités le 1^{er} juillet 2007.

Les membres du CES seront nommés par la directrice générale de l'Afsset pour un mandat de 3 ans.

Rôle du CES « Evaluation des risques liés aux substances et produits biocides »

En application du décret n°2004-187 du 26 février 2004 portant transposition de la directive 98/8/CE concernant la mise sur le marché des produits biocides, l'Afsset coordonne les travaux des organismes partenaires chargés d'évaluer les substances et produits biocides dans le cadre de demandes d'inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE et des demandes d'autorisation de mise sur le marché. Le rôle du CES est alors de fournir un soutien scientifique auprès de l'Afsset en l'éclairant, à sa demande, sur des problèmes méthodologiques et techniques identifiés dans les rapports d'évaluation. Ces points peuvent concerner l'évaluation des caractéristiques physico-chimiques (identification, impuretés, analyse...), des dangers liés aux propriétés physico-chimiques (inflammabilité...), de l'efficacité, de la toxicité, de l'écotoxicité, de l'exposition, des risques pour l'homme (en milieu professionnel, par l'environnement, par l'utilisation du produit) et l'environnement, des mesures de protection, de la classification et de l'étiquetage. Le CES peut également être amené à émettre des recommandations pour la proposition d'inscription à l'annexe I de la directive 98/8/CE ou pour la délivrance d'autorisations de mise sur le marché ainsi qu'en application d'autres réglementations.

Ces recommandations contribuent à déterminer la position de l'Agence dans le cadre de sa participation au Groupe d'Evaluation défini à l'article 9 de l'arrêté du 19 mai 2004¹.

Par ailleurs, le CES peut être sollicité par l'Afsset, pour émettre des recommandations indépendantes sur des questions diverses relatives aux dangers et risques pour la santé et pour l'environnement liés à la production, à l'utilisation et à l'élimination des substances et produits biocides, ainsi que sur des questions relatives à leur efficacité.

Articulation du CES avec un réseau scientifique d'organismes compétents dans le domaine.

Les activités du CES « Biocides » relatives à l'évaluation des produits biocides s'appuient sur les travaux réalisés par un réseau scientifique d'organismes partenaires de l'Afsset désignés notamment par le décret susvisé et l'arrêté du 19 mai 2004 :

- l'INERIS pour l'évaluation du danger pour la santé humaine sur 50% des dossiers, du danger pour l'environnement, des risques pour le consommateur, pour l'environnement,
- l'INRS pour l'évaluation du danger pour la santé humaine sur 50% des dossiers et des risques pour les travailleurs,

¹ Arrêté du 19 mai 2004 relatif au contrôle de la mise sur le marché des substances actives biocides et à l'autorisation de mise sur le marché des produits biocides.

- l'AFSSA pour l'évaluation des risques pour l'homme par les aliments et pour l'évaluation de l'efficacité de certains types de produits,
- l'AFSSaPS pour l'évaluation des risques pour l'homme par des produits de santé et pour l'évaluation de l'efficacité de certains types de produits,
- d'autres organismes compétents en charge d'évaluer l'efficacité des produits biocides.

Composition du CES

Le CES « Biocides » se compose actuellement de 23 membres, dont un président et un vice-président désignés parmi ses membres².

Afin de compléter les compétences du CES et de prendre en compte le nouveau mandat qui lui est donné, l'Afsset souhaite étendre la composition du comité à une trentaine de membres.

² La liste des membres est disponible à l'adresse <http://www.admi.net/jo/20050409/DEV0540105A.html>.